

## Charte de l'accompagnement aux clubs sportifs

*Vous avez inscrit votre enfant à l'Accueil de loisirs le mercredi après-midi mais il est également engagé au sein d'un club sportif de La Chaussée Saint-Victor. De ce fait, la municipalité a mis en place un accompagnement aux clubs sportifs.*

### Vous désirez bénéficier de ce service ?

Pour cela, veuillez lire les informations ci-dessous. Remplir et redonner le coupon à la direction de l'Accueil de loisirs.

1. L'inscription à l'Accueil de loisirs est prioritaire :  
**En cas de sortie organisée ou autres activités en dehors du centre, l'accompagnement ne sera pas effectué.**
2. La personne ayant inscrit l'enfant à l'Accueil de loisirs, doit s'assurer d'avoir indiqué :
  - Le **club sportif**.
  - Les **horaires** d'entraînement.
3. L'Accueil de loisirs se réserve le droit d'annuler l'accompagnement aux clubs sportifs en cas :
  - De **mauvaises conditions climatiques**.
  - De **comportement inapproprié** de la part de votre enfant.
4. Il est à votre charge de nous informer :
  - Si l'enfant est repris par vos soins après son entraînement.
  - Si l'enfant pour raison médicale ou autre, ne doit pas se rendre à l'entraînement.

---

### COUPON

Je soussigné (e) M ou Mme ..... avoir lu, pris en compte et accepter les conditions de la charte de l'accompagnement aux clubs sportifs.

Date :.....

Signature :

## Charte de l'accompagnement aux clubs sportifs

*Vous avez inscrit votre enfant à l'Accueil de loisirs le mercredi après-midi mais il est également engagé au sein d'un club sportif de La Chaussée Saint-Victor. De ce fait, la municipalité a mis en place un accompagnement aux clubs sportifs.*

### Vous désirez bénéficier de ce service ?

Pour cela, veuillez lire les informations ci-dessous. Remplir et redonner le coupon à la direction de l'Accueil de loisirs.

1. L'inscription à l'Accueil de loisirs est prioritaire :  
**En cas de sortie organisée ou autres activités en dehors du centre, l'accompagnement ne sera pas effectué.**
2. La personne ayant inscrit l'enfant à l'Accueil de loisirs, doit s'assurer d'avoir indiqué :
  - Le **club sportif**.
  - Les **horaires** d'entraînement.
3. L'Accueil de Loisirs se réserve le droit d'annuler l'accompagnement aux clubs sportifs en cas :
  - De **mauvaises conditions climatiques**.
  - De **comportement inapproprié** de la part de votre enfant.
4. Il est à votre charge de nous informer :
  - Si l'enfant est repris par vos soins après son entraînement.
  - Si l'enfant pour raison médicale ou autre, ne doit pas se rendre à l'entraînement.

---

### COUPON

Je soussigné (e) M ou Mme ..... avoir lu, pris en compte et accepter les conditions de la charte de l'accompagnement aux clubs sportifs.

Date :.....

Signature :